

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine

Nombre de Conseillers en Exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

L'An Deux Mil Vingt, le jeudi 19 Novembre, à vingt heures quinze minutes, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 Novembre 2020

Présents : M. BOURREE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme GOHARZADEH Anne, M. HASLÉ Julien, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique, Mme CAHIER Aline, M. HÉMOND Nicolas, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HENRY Roland.

Absents : M. JOB David,

Excusé : M. FORBIN Paternelle pouvoir à M. CINTRAT Jean-Luc -José,

M. Steve BOURRÉE est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATION D'UNE MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX VICTIMES D'ATTENTATS.

INTERVENTION DU CAPITAINE LUNEAU et COLONEL LE BRIS sur le devenir du centre de 1^{ère} intervention de Authon. :

Au 1^{er} janvier 2021, les centres de secours de Authon et Prunay-Cassereau vont fusionner afin de pérenniser la présence de proximité des sapeurs-pompiers.

Les effectifs de Authon (4 sapeurs) ne permettant pas d'assurer le fonctionnement du centre, le SDIS 41 a décidé de conserver le CI de Prunay-Cassereau auquel seront rattachés les pompiers de Authon.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR : vente de parcelles boisées

Le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2020 est approuvé mais appelle l'observation suivante : précision à apporter sur la répartition des voix pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse

Objet : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES
- EXERCICE 2021-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2021

1° - location du local

a) pour une durée inférieure à 12h00 :

Habitants de la Commune : 50,00€

Habitants hors Commune : 100,00€

b) pour une durée de 12h00 à 24h00 :

Habitants de la Commune : 90,00€

Habitants hors Commune : 180,00€

l'utilisation de la cuisine sera facturée 25,00€ supplémentaire

2° - caution

100,00€ sous forme de caution récupérable si la salle est rendue propre et

100,00€ sous forme de caution en cas d'utilisation de la sonorisation.

3°/ - chauffage/éclairage

Un relevé du compteur électrique sera effectué à la remise des clefs et il sera calculé une indemnité suivant la consommation au prix du KW figurant sur le dernier relevé.

4/ - Vaisselle cassée ou manquante

Lors des inventaires entrants et sortants, un relevé de la vaisselle empruntée est effectué et en cas de vaisselle cassée ou manquante, il sera appliqué les tarifs de remplacement ci-après :

• Assiette (plate, creuse, à dessert)	1,98 €
• Couvert (grande cuillère, couteau, fourchette)	1,45 €
• Petite cuillère	0,91 €
• Coupe à champagne	1,52 €
• Verre (10cl, 15cl, à eau)	1,22 €
• Tasse et soucoupe (grande et petite)	1,77 €
• Petit saladier	4,57 €
• Grand saladier	5,34 €

Depuis 1^{er} Janvier 2019, la salle polyvalente d'Authon est mise gracieusement à la disposition des Sociétés et Associations Communales (location et frais électricité) afin d'encourager leurs activités. Le Conseil Municipal précise qu'il sera demandé aux Associations de la Commune la somme de 25,00€ représentant des pénalités en cas de salle rendue non propre.

Objet : TARIFS DE CONCESSIONS AUX CIMETIÈRE- - EXERCICE 2021-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RECONDUIT les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2021 concernant

1) les concessions de 2m2 pour :

- ✓ 30 ans : 120,00€ (Cent Vingt Euros),
- ✓ 50 ans : 300,00€ (Trois Cents Euros)

2) les concessions pour les cases du columbarium pour :

- ✓ 15 ans : 100,00€ (Cent Euros),
- ✓ 30 ans : 250,00€ (Deux Cent Cinquante Euros) ;

3) les concessions d'1 m2 pour les cavurnes pour :

- ✓ 30 ans : 60,00€ (Soixante Euros),
- ✓ 50 ans : 150,00€ (Cent Cinquante Euros) ;

- PRÉCISE que pour des enfants âgés de 0 à 5 ans dont les parents sont domiciliés sur la Commune une concession individuelle leur sera proposée gracieusement ;

- DECIDE que toute gravure sur les portes des cases du columbarium est interdite et qu'une plaque indiquant l'état civil du défunt pourra être apposée avec inscription libre.

Objet : LOCATION DU GARAGE- RUE DE GÂTINE- - EXERCICE 2021-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le tarif de location du garage communal sis rue de Gâtine- AUTHON 41310 consentie à M. BEAUCLAIR Michel à compter du 01 janvier 2021 par application de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2020 soit 20,80 € ;

$$\text{méthode de calcul : } \frac{\text{loyer 2020} \times \text{indice 3}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2020}}{\text{indice 3}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2019}} = \frac{20,71 \times 130,59}{129,99} = 20,80$$

- De confier à Mme le Maire la charge d'en aviser le locataire et d'ordonner les recettes induites par cette décision.

Objet : VENTE DE PARCELLES BOISÉES -DROIT DE PRÉFÉRENCE-

Après avoir demandé aux membres présents d'ajouter ce point à l'ordre du jour et obtenu leur accord, Mme le Maire donne lecture du courrier recommandé en date du 18 novembre dernier l'informant de la mise en vente de parcelles boisées cadastrées ZD 83 et ZD 90 au prix de sept cent Euros. Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du Code Forestier, la commune bénéficie d'un droit de préférence sur ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas se porter acquéreur des parcelles boisées et renoncer à son droit de préférence
- De confier à Mme le Maire la charge d'en aviser le notaire en charge de cette cession.

Objet : TARIFS DE LOCATION DES TERRES- PÉRIODE 2020/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ De maintenir pour l'année 2020/2021 le tarif de location des terres consenties à :
 - M. HEMME Damien : 7ha36a97ca + 2ha52a88ca
 - M. MARCHAL Patrice : 0ha39a33ca
 - Mr BERTHIER Johane : 3ha00a72ca
 - M. MARMION Benoît : 0ha14a25ca.

Sur la base de :

- 4 quintaux et demi l'hectare calculé selon l'indice national des fermages fixé par décret du ministère de l'Agriculture
- la moitié de la taxe Chambre d'Agriculture (vu le relevé de Taxes Foncières de 2020)
- les frais de gestion arrêté à 8% de la moitié susvisée.

- ✓ D'en aviser le locataire et d'ordonnancer les recettes induites par cette décision à terme échu.

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2020

Mme le Maire expose que des dépassements de crédits sont attendus sur certaines prévisions budgétaires et présente les virements de crédits envisagés. Elle sollicite l'avis du conseil municipal sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ D'accepter les virements de crédits tels que présentés ci-après ;
- ✓ De charger Mme le Maire d'enregistrer et transmettre cette décision à M. le Trésorier

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-855415 : SIVOS Authon et Prunay	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Objet : MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS- CONVENTION CATV-

Considérant que le Relais Assistantes Maternelles (RAM), dépendant de la direction Enfance Jeunesse de la CATV, organise régulièrement des ateliers d'animation à Authon,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les conditions d'utilisation et de mise à disposition de la salle des associations dans laquelle sont organisés ces ateliers ;
Mme le Maire sollicite des membres présents l'approbation de la convention de mise à disposition présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la salle des associations de Authon pour les ateliers du RAM présentée en séance;
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention et la notifier à la CATV- pôle enfance-jeunesse.

Objet : CONTRAT D'ASSURANCE- TRACTEUR DE PELOUSE-

Mme le Maire donne lecture des devis pour l'assurance du nouveau tracteur de pelouse et demande l'avis des membres présents.

offres reçues :

- | | |
|-------------|------------------------------|
| 1) MGA | 220,89 € cotisation annuelle |
| 2) GROUPAMA | 277,82 € cotisation annuelle |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ De retenir la proposition de l'assurance MGA avec effet à la réception du certificat d'immatriculation du tracteur de pelouse ;
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer le contrat à intervenir.

Objet : CONTRAT POUR LA TÉLÉSURVEILLANCE DE LA MAIRIE

Mme le Maire expose que la centrale d'alarme actuelle n'est pas compatible avec le standard téléphonique et, à terme, avec le passage à la fibre. Le contrat prend fin en février 2021.
Un devis pour l'installation d'un matériel plus récent et compatible a été demandé à la société chargée de la télésurveillance de la mairie, A.T.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ D'accepter l'offre de location de télésurveillance pour une durée de 60 mois avec un loyer mensuel de 75 € HT avec la société A.T.S. -41100 Vendôme.
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer le contrat à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

QD 1- Une étude sera engagée pour proposer lors d'un prochain conseil municipal un projet de contrat de location de la salle des fêtes, un comparatif de tarifs de location sera établi avec des communes avoisinantes.

QD 2- Vérification annuelle des poteaux incendie :il s'agit d'une compétence et obligation communale. Le contrat actuel court jusqu'en juin 2021. Des offres de prix seront étudiées.

QD 3- Présentation du projet modifié pour la rénovation de la salle des fêtes.

Suite à l'entrevue avec le CAUE le 26/10 dernier, le projet initial entrepris depuis 2014 a été revu et modifié. Le CAUE a transmis un projet dont plan présenté ce jour. Les estimations doivent être affinées au vu des décisions à prendre.

Des questions sont posées sur :

- L'agrandissement du parking
- La pose de panneaux photovoltaïques en toiture

L'implantation générale de la salle est validée.

Le conseil décide de poursuivre le projet, de le faire évaluer et rechercher des modes de financements.

OD 4- les conseillers municipaux et la secrétaire procéderont au rangement de la salle d'archives le samedi 30 janvier 2021.

OD 5- un panneau d'affichage et d'informations sera implanté « place du Danube » près de la boîte aux lettres. Il sera destiné à recevoir sur une partie dédiée : les affichages communaux notamment ceux du comité consultatif environnement et développement durable, sur une autre partie : les affichages associatifs.

OD 6- Jardin du souvenir : il existe un « jardin du souvenir » dans l'ancien cimetière destiné à recevoir les cendres des défunts souhaitant leur dispersion, non utilisé encore

- a) Il est constitué d'un buisson étroit, enclavé entre 2 sépultures et matérialisé par une stèle peu visible en raison de la hauteur du buisson. Par ailleurs, le fait de tailler le buisson peut être mal vécu par les familles.
 - b) dans le nouveau cimetière, près du colombarium et dans un angle, il existe un massif pouvant être aménagé par un lit de galets sur une base grillagée avec une stèle pour pose de plaques nominatives.
- Une discussion reste ouverte sur ce projet, l'aménagement pourrait s'inspirer des jardins japonais.

INFORMATIONS DIVERSES-

- L'amicale du Temps de Vivre a restitué la subvention de 100 € de la commune au vu de l'absence d'activités en 2020.
- Un grand sapin donné par des habitants sera installé devant la mairie le 23/11 encadré par 2 petits achetés auprès des « petites canailles ». La pose des décorations est prévue le 26/11. Un *gros cadeau* lumineux a été fabriqué et complètera Pour information le coût des achats pour 973,17 € est couvert par le don de 1.000 € du comité des fêtes.
- La collecte pour le bleuets de France n'a pas pu se dérouler en l'absence de défilé. Les enfants de la maternelle ont réalisé des bleuets apposés aux fenêtres des écoles (photos). La commune versera un don de 20 €.
- Formation obligatoire des élus au cours de la 1^{ère} année de mandat : l'organisme Compétences et Territoires propose des modules destinés aux élus. Deux se sont inscrits à la formation « finances locales ». si plus de 3 participants, la session peut se dérouler sur site et le samedi. S'inscrivent en complément de Mmes Oury et Cintrat, : Mmes Nizard, Cahier, Ferrand, Ms Ferrand et Haslé.
- Distribution des colis 2020 : 127 colis à Authon + 4 en maison de retraite seront à porter. La livraison est prévue le 01/12- la distribution sera opérée du 5 au 13/12. Le lundi 14 décembre, un point des colis restants sera fait.
- Une demande de révision du contrat pour entretien des locaux établi en 2018 va être menée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse posée, la séance est levée

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Authon, le 25 Novembre 2020.

Madame Le Maire, Marie-José CINTRAT.

Le secrétaire de séance, Steve BOURRÉE

